

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Localité de Longueuil

(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 505-06-000023-205

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. et al.

Défenderesses

ACTE DE DÉSISTEMENT

(ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL – DF-101)

(Articles 213 et 585 du *Code de procédure civile*)

Les Demandeurs, par l'entremise de leurs avocats soussignés, se désistent de la Demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la défenderesse **École secondaire Duval (DF-101)**, laquelle, par l'entremise de ses avocats soussignés, accepte un tel désistement sans frais.

Montréal, le 8 décembre ~~novembre~~ 2020

Montréal, le 4 novembre 2020

Champlain Avocats

CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.

LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Avocats de l'ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL

1250 boul. René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8

Nº 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

C.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE
DE LONGUEUIL INC. ET AL

Intimées

ACTE DE DÉSISTEMENT
(ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL INC.)
(Art. 213 et 585 C.p.c. ss)

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AMOCN0
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur:(514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620